



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation
pour l'action extérieure
des collectivités territoriales**

DGM/DAECT

COMPTE-RENDU

Webinaire « La coopération décentralisée franco-marocaine, son dispositif de soutien et son contexte »

Lundi 26 octobre 2020

Résumé : Ce webinaire, organisé par la DAECT, l'Ambassade de France à Rabat et Cités-Unies France avait vocation à présenter le Maroc et la coopération décentralisée franco-marocaine aux nouveaux élus communaux et autres élus, agents en charge des relations internationales, potentiellement intéressés par un partenariat avec une collectivité territoriale marocaine.



Dans son propos introductif, [Christine MORO, Ambassadeur, Déléguée à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales](#), a précisé que ce webinaire s'inscrit dans une démarche plus globale de sensibilisation et d'information sur les multiples aspects de la politique française en matière coopération décentralisée, qui s'est traduite par différentes activités: la publication en septembre dernier, du [Guide opérationnel de la coopération décentralisée](#) et l'organisation d'un [cycle de webinaires thématiques et géographiques](#).

Puis, [François REBSAMEN, Maire de Dijon](#), récemment élu [Président de Cités-Unies France](#), a mis en exergue l'intensité qui caractérise les relations entre la France et le Maroc, particulièrement illustrée dans le domaine de la coopération décentralisée. Le Groupe Pays Maroc de CUF, dont le prochain président sera élu après les élections régionales et départementales, réunit plusieurs fois par an les nombreuses collectivités françaises en quête d'informations sur le Maroc, les projets menés et les financements disponibles.

I. Présentation générale du Maroc

[Laurence LEVAUDEL-CLAUSS, Responsable du Pôle Gouvernance de l'Ambassade de France à Rabat](#), a communiqué des éléments clés concernant le Maroc et les relations de coopération entre la France et le Maroc :

- Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire de 40 millions d'habitants
- Monarchie constitutionnelle dirigé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI depuis 1999
- Chef du Gouvernement : Saad Eddine EL OTHMANI, du Parti Justice et Développement, depuis avril 2017
- Le Roi Mohammed VI a engagé la modernisation politique, économique et sociale du pays : grands plans sectoriels, développement des infrastructures (autoroutes, TGV, etc.), réformes du code de la famille et de la protection sociale, dynamisme de la société civile et progrès dans la transparence électorale
- Nouvelle Constitution en juillet 2011

Le Maroc a renoué avec la croissance économique depuis le début des années 2000, mais qui demeure corrélée au secteur agricole et à la conjoncture mondiale, malgré des efforts de diversification sectorielle. Le chômage touchait 9,8% de la population active en 2018, principalement les jeunes (26% des 15-24 ans). Pour faire face aux inégalités socio-économiques et territoriales, le roi a fait du développement du pays une priorité nationale: Il a mandaté une [Commission Spéciale sur le Modèle de Développement](#), présidée par **Chakib BENMOUSSA, Ambassadeur du Maroc en France**, pour faire des propositions de réformes favorisant « une croissance globale et inclusive, qui place le citoyen au cœur du modèle de développement. Le rapport de la CSMD est attendu pour janvier 2021.

Implication forte du Maroc sur les questions migratoires: régularisation de dizaines de milliers de demandeurs d'asile entre 2013 et 2017, maintien d'un contrôle étroit sur les flux irréguliers, organisation à Marrakech de la 11e édition du Forum mondial de la migration et du développement.

Depuis la COP22, à Marrakech, en 2016, engagement du Maroc dans le domaine de la transition écologique, avec des projets ambitieux dans le domaine des énergies renouvelables (certains soutenus par l'AFD): centrale solaire Noor de Ouarzazate, parcs éoliens, instituts de formation aux métiers des énergies renouvelables.

Le Maroc et l'Union européenne (UE) sont liés par un accord d'association, entré en vigueur en 2000. Le Royaume, en 2008, s'est vu reconnaître un « statut avancé », qui vise à un approfondissement des relations politiques, une intégration au marché intérieur par un rapprochement réglementaire, une coopération sectorielle et une dimension humaine. Le Maroc est le premier bénéficiaire de la politique européenne de voisinage et de l'aide financière (près de 200M€/an).

La Communauté française au Maroc est estimée à 55 000 ressortissants étaient inscrits au registre des Français établis hors de France fin 2017, dont 53% de binationaux. Chiffres réels bien plus élevés. Communauté marocaine en France : estimée à 1.5M de personnes.

II. Enjeux et orientations de la coopération française au Maroc

La France maintient un effort important de coopération avec le Maroc, qui est le 1^{er} bénéficiaire de notre aide au développement (5.6Mds€ depuis 1992) et le 1^{er} pays d'intervention de notre diplomatie d'influence (1^{er} budget, 12 Instituts, 38 écoles françaises, 1^{er} contingent d'étudiants étrangers en France) au titre de grand pays de la région à s'être engagé dans la voie d'une modernisation libérale et démocratique, en même temps qu'un allié très efficace dans la lutte contre le terrorisme islamiste.

La finalité de cette coopération est de contribuer au « développement dans la stabilité » de ce pays en soutenant sa libéralisation économique, politique, culturelle, en l'aidant aussi à réduire les risques induits par sa transformation rapide.

Education et formation : 2 projets prioritaires : Retour progressif du français comme langue aux côtés de l'arabe, dans les lycées et collèges / Implantation d'universités et grandes écoles françaises (ESSEC, Centrale, INSA, Dauphine, EM Lyon) au Maroc, pour former des étudiants de tout le continent africain.

Par ailleurs, la France soutient la stratégie marocaine pour l'éducation 2015-2030 afin de lutter contre le décrochage précoce des enfants, notamment des filles en milieu rural, contre la mauvaise qualité de l'enseignement, la pénurie de professeurs, l'insuffisance de la voie professionnelle, la faible maîtrise du français, la fragilité de la gouvernance du système éducatif au niveau local. Soutien de ces réformes, notamment via un concours de l'AFD de 80M€.

Appui au développement du secteur universitaire, confronté à un phénomène de massification, en soutenant les processus d'autonomie et de fusion des universités, en formant les nouvelles générations d'enseignants-chercheurs (bourses, programmes de recherche conjoints), en aidant les établissements à se doter de Moocs (lancement de la plus grande plateforme en Afrique) ou à se rapprocher des entreprises.

Soutien à la formation professionnelle : ex : financement de la création, grâce à l'AFD, de 25 centres de formation spécialisés dans les métiers porteurs pour le développement du Maroc.

Soutien de la gouvernance démocratique : appui à la modernisation de l'administration et à l'affirmation des différentes composantes de l'Etat de droit : parlement, justice, autorités indépendantes, collectivités locales, ONGs, médias (formation des journalistes...).

Appui au secteur économique : développement des PME et TPE, secteur bancaire et financier, infrastructures agricoles et développement des zones rurales, etc.

Le développement urbain : Dans un pays qui connaît une urbanisation à grande vitesse, appui à la lutte contre l'insalubrité (Programme « villes sans bidonvilles »), à l'accès à l'eau, l'assainissement, l'électricité, la collecte des déchets, aux transports urbains, etc.

Grands événements culturels : expositions Giacometti et Picasso, tournées de la Comédie-Française ou du Ballet Preljocaj, installation dans l'espace public d'œuvres de grands artistes contemporains comme Buren, Nuits électroniques, rencontres d'écrivains (Etonnant voyageur en 2014, salon de Tanger chaque année...), Nuits des philosophes (10.000 personnes chaque année)...

Société civile : Lancement récent d'un mécanisme de soutien aux ONG, doté de 0,5 M€, fléché sur nos priorités politiques que sont les droits des femmes, la lutte contre la radicalisation, le climat, etc.

Le Pôle Gouvernance de l'Ambassade de France suit les dossiers relatifs à :

1. La coopération administrative (échanges d'expertise et soutien à la réforme en matière de jeunesse, migration, égalité des genres, régionalisation avancée, déconcentration, réforme de la fonction publique etc.),
2. Soutien à la société civile et poursuite des ODD (appui à 150 associations - <https://asso.lafranceaumaroc.org/>),

3. Suivi de la coopération multilatérale (coordination des bailleurs avec l'UE, Banque mondiale, Nations-Unies),
4. Coopération territoriale (appui à la décentralisation, régionalisation, coopération décentralisée).

Elodie MARTELLIERE, Chargée de mission Coopération décentralisée à l'Ambassade de France au Maroc, a ensuite présenté le **processus marocain de décentralisation/régionalisation avancée**. En 1959, soit trois ans après son Indépendance, le Maroc a adopté son 1^{er} découpage communal et a créé 2 niveaux de collectivités territoriales : la commune et la préfecture. Différentes réformes ont suivi, qui ont permis d'enregistrer des avancées tangibles mais insuffisantes. Ce n'est qu'en 1992, que la Constitution a créé la Région.

Au début des années 2000, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités socio-spatiales, l'Etat marocain a décidé d'accélérer le processus pour faire des collectivités locales de véritables partenaires du développement. La **commune** devient le pilier du plan stratégique de renforcement de la décentralisation en 2005 à travers le plan d'action « la commune à l'horizon 2015 ». En 2009, une nouvelle loi renforce les attributions des communes en matière de planification, de gestion, et de développement local.

A partir de 2010, l'Etat marocain va miser sur **l'échelon régional** avec ce qu'on appelle La Régionalisation avancée, qui est « un modèle maroco-marocain de régionalisation » applicable à tout le Royaume. Adoption en juillet 2011 par référendum de la 6^{ème} Constitution du Royaume depuis son Indépendance. Elle instaure, en particulier, le suffrage universel pour l'élection des conseils régionaux, constitutionnalise le processus de régionalisation le rendant ainsi irréversible. Un découpage territorial créé **12 régions**, contre 16 auparavant. Adoption de 3 lois organiques en juillet 2015, relative aux régions, aux préfectures et provinces, aux communes. Textes fondamentaux qui expriment une nouvelle logique de définition des compétences de chaque niveau territorial et distinction entre compétences propres, partagées et transférables. Ces lois ont été complétées par des décrets d'application, mais dans les faits, il reste beaucoup à faire pour clarifier ces questions de répartition de compétences.

Le grand chantier en suspens reste celui de la **Déconcentration administrative**, qui a pris du retard et a donc freiné le processus de régionalisation : la Charte nationale de déconcentration administrative est entrée en vigueur en décembre 2018, mais n'est pas véritablement opérationnelle. Le pilote de la Régionalisation avancée c'est la Direction Générale des Collectivités Territoriales, qui relève du ministère de l'Intérieur. Son responsable est le Wali DGCT, Khalid SAFIR.

En Région, le représentant de l'Etat est le Wali, dans les provinces/préfectures, le représentant de l'Etat est le Gouverneur. Au niveau des communes urbaines, le représentant de l'Etat est le Pacha, pour les communes rurales, c'est le chef de cercle. Aujourd'hui on compte 1 503 communes, 75 préfectures (en milieu urbain) et provinces (rural), et 12 régions.

Il existe trois associations faîtières de collectivités :

- L'Association des Régions du Maroc (ARM), créée en 2007 (avec l'appui de l'association des Régions de France), et présidée actuellement par Mohand LAENSER et Président de la Région Fès-Meknès ;
- L'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux, créée en 2013 et présidée par Mohamed BOUDRA, Maire d'Al Hoceima et Président de CGLU depuis novembre 2019.

- L'Association Marocaine des Présidents de Conseils Préfectoraux et Provinciaux, créée en 2019 et présidée par Saad BENMBAREK, et Président du conseil de la préfecture de Rabat.

On se rend compte qu'il existe de nombreux points de convergence entre les processus de décentralisation français et marocain, en particulier dans le contenu des réformes, ce qui offre un terrain très favorable aux projets de coopération.

Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, Chargée de mission à la DAECT, a exposé le **Dispositif conjoint de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine** et ses principaux intervenants :

Suite au Programme d'appui à la décentralisation (PAD Maroc 2005-2010), qui a favorisé le développement de la coopération décentralisée franco-marocaine, les Gouvernements des deux pays, encouragés par les élus, ont décidé de lancer un Dispositif conjoint de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine. Il reposait sur 3 composantes qui ont peu évolué jusqu'à présent :

- **Volet « Appel à projets »** permet le cofinancement des projets de coopération décentralisée déposés par les collectivités territoriales françaises et marocaines liées par convention de coopération.
- **Volet « Bourse à projets »** est dédié au développement de nouvelles coopérations par la mise en relation entre collectivités territoriales françaises et marocaines non encore impliquées dans la coopération décentralisée.
- **Volet « Echange et capitalisation »** prévoit l'organisation de séminaires régionaux et nationaux de capitalisation des expériences de la coopération décentralisée franco-marocaine

Mis en œuvre entre 2012-2015 et mobilisant un budget global de 2 100 000 €, il a notamment permis de soutenir 22 projets.

Il a été suivi d'un **programme 2016-2018**, doté pour 3 ans de 750 000 € par la DAECT et de 8 250 000 dh par la DGCL. Fonctionnant par appel à projets, il a bénéficié à 21 projets. En 2018, un séminaire de capitalisation a été organisé, intitulé « La gouvernance des collectivités territoriales en matière de développement économiques et de développement de l'emploi. ».

Nous sommes désormais à la 3^{ème} tranche du **programme 2019-2021**, abondé par la DGCL et la DAECT des mêmes montants que pour le programme précédent. Il s'articule toujours autour de trois composantes :

- **Volet « Appel à projets »** pour permettre le cofinancement des projets de coopération décentralisée sélectionnés par un comité paritaire ;
- **Volet « Conseil »** pour permettre à une collectivité locale ou un groupement marocain ou français de bénéficier de l'expertise de collectivités territoriales françaises ou marocaines sur un projet spécifique dans le cadre d'une coopération ponctuelle ;
- **Volet « Mutualisation des bonnes pratiques »** par l'organisation de séminaires régionaux et nationaux de capitalisation.

Les thématiques éligibles sont :

1. Gouvernance territoriale et régionalisation ;
2. Services publics locaux – renforcement des capacités et ressources humaines, formation ;
3. Transformation numérique et digitalisation des services publics aux citoyens ;

4. Développement durable : sécurité alimentaire et agriculture durable, diffusion des pratiques de lutte contre les dérèglements climatiques et contre les différentes formes de pollution, localisation des ODD ;
5. Valorisation des espaces publics, du patrimoine historique et des produits du terroir ;
6. Planification et aménagement du territoire ;
7. Tourisme durable ;
8. Développement économique local ;
9. Jeunesse et insertion professionnelle.

Le dernier séminaire date d'octobre 2019 et portait sur « Le tourisme durable et solidaire au service des populations ». Le prochain devrait avoir lieu en avril 2021, sur l'intercommunalité.

La 3^{ème} appel à projets sera lancé le 15 décembre 2020 et clôturé mi-mars 2021.

La DAECT dispose d'autres outils permettant d'encourager la coopération décentralisée franco-marocaine :

- Le [programme EXPE-CT](#) (ex-programme PACT) : il vise à mettre en valeur l'expertise des CTF auprès des CT du monde entier, par un soutien financier de la DAECT qui prend en charge la plupart des dépenses.
- L'organisation **d'Assises**, qui permettent de valoriser des projets, se concerter largement et alimenter les orientations des futurs programmes. Les dernières dates de décembre 2016 ; les prochaines seront certainement fin 2021, après la pandémie et les élections locales marocaines et françaises.
- Des **programmes thématiques comme le programme jeunesse**, auquel les CTM peuvent participer en partenariat avec d'autres CT du monde.
- le programme biennal [« Clés en main »](#), destiné à permettre la participation de collectivités territoriales françaises à des programmes de coopération décentralisée préparés par des associations.

La DAECT, l'Ambassade de France à Rabat et CUF sont à la disposition des CTF pour les aider à identifier des CTM et faciliter le rapprochement et la mise en contact.

Conclusion :

[Généviève SEVRIN](#), Directrice Générale de Cités Unies France a présenté cet organisme et son Groupe Pays Maroc.

CUF a vocation à fédérer les CTF engagés à l'international, à trois niveaux :

- en appui aux CT, via en particulier les Groupes Pays ; le président du GP Maroc sera élu après les élections régionales.
- par la mise à disposition d'une ingénierie de projets pour aider les CT dans la mise en œuvre de leur stratégie internationale ;
- en portant la parole des CT au sein d'instances nationales (CNCD) et internationales (CGLU, Platforma), pour rappeler le rôle des collectivités.

Malgré le contexte difficile lié à la pandémie, il est satisfaisant de constater que les collectivités sont encore très impliqués dans les partenariats internationaux.

En parallèle des principales interventions, d'autres sujets ont été abordés avec les participants, notamment concernant **les ressources humaines**, point faible des CTM :

- Pour pallier un certain manque de collaborateurs dans les CTM pour suivre les projets de coopération, certaines CTF (Lille, Conseil régional Centre Val de Loire, Marseille, Dijon) ont recruté des Volontaires de Solidarité internationale. Ce dispositif est géré par France Volontaires, qui dispose d'un [Bureau à Rabat](#) ;
- Afin de contribuer au renforcement des capacités des élus et des cadres des Régions marocaines, a été mis en œuvre le **projet Région 2021**. Copiloté par la Région Occitanie et l'Association des Régions du Maroc, il a bénéficié du soutien financier de l'AFD au titre de sa FICOL. Il implique côté français l'AVITEM, le CNFPT, des universités, et a vocation également à impliquer les Régions françaises pour qu'en synergie, elles prennent part à ce programme de formation de leurs partenaires les Régions marocaines.

* * *

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter [Mme Anne-Marie REINGOLD](#) (DAECT).